



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

"I.S.T.A - LUBUMBASHI"

Créé par Arrêté MINISTERIEL N° : 327/MINESU/CABMIN/MML/CD/RB/2011 du 11/10/2011

La Direction Générale

DECISION D.G. N° ...045.../ISTALU/DG/BNB/2016 DU 21 avril 2016 PORTANT MISE EN PLACE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI "ISTA – LUBUMBASHI"

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;

- Vu la Loi-Cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National ;
- Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Vu l'Arrêté Ministériel N° 327/ MINESU/ CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de L'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier;
- Vu l'Arrêté Ministériel N° 192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;
- Attendu qu'il sied de redynamiser les Services Administratifs pour un meilleur rendement ;
- Vu la nécessité et l'urgence ;
- Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE :

Article 1 :

Sont nommés à l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, les personnes dont les noms suivent en regard de leur fonction :

- Mademoiselle **MASANGU TSHIELE CLARISSE**, ATB2 : Secrétaire de la Direction Générale ;
- Monsieur **MALONGA HUGOR L’KISATEN**, ASS1 : Directeur des Finances ;

- Monsieur **KAHANGU MUKANDA Charles**, ATB1 : Appariteur Central ;
- Monsieur **KAVUNGI MUPACHI Jean-Paul**, ASS1 : Appariteur Adjoint ;
- Monsieur **TSHELEKA KAYIVA DIUR**, ASS1 : Directeur Chargé des Affaires Académiques ;
- Madame **BADIANYAMA KADISHA Eliane**, ATB1 : Chargé de la Bibliothèque, Relation Publique et Missions

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3:

Les Secrétaires Généraux Académique, Administratif et Financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 21 avril 2016

Le Directeur Général

NGOY BIYUKALEZA Bilez

Professeur Associé.